



## Assurance-invalidité : faits et chiffres 2012

# Net recul de l'effectif des rentes AI

En janvier 2013, le nombre de rentes AI pondérées en Suisse et à l'étranger se montait à 234 600, ce qui correspond à une diminution de 1,8 % (4 200 rentes pondérées) par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la baisse la plus sensible depuis janvier 2006, lorsque l'effectif des rentes avait atteint un sommet, avec 257 500 rentes pondérées. Depuis, l'effectif s'est réduit de 22 900 rentes. Le nombre de nouvelles rentes pondérées, qui s'est établi autour de 15 000 depuis 2010, a atteint un nouveau minimum en 2012, avec 14 600 nouvelles rentes.

### Le nombre de rentes pondérées continue de baisser

De janvier 2002 à janvier 2006, l'effectif des rentes (pondérées) est passé de 220 400 à 257 500 (pour la pondération, une rente entière vaut 1, trois quarts de rente, 0,75, une demi-rente, 0,5, et un quart de rente, 0,25). Le fait que l'âge de la retraite des femmes a été relevé d'une année en 2004 a également contribué à cette augmentation, puisque moins de rentières AI sont devenues rentières AVS cette année-là. En revanche, depuis 2007, l'effectif ne cesse de baisser : on dénombre 22 900 rentes pondérées de moins en janvier 2013 par rapport à janvier 2006, avec une diminution record de 1,8 % en 2012 (4 200 rentes pondérées).

### Le nombre de nouvelles rentes pondérées reste très faible

En 2012, 800 nouvelles rentes pondérées de moins ont été octroyées par rapport à 2011. Avec 14 600 nouvelles rentes, c'est le niveau le plus bas jamais enregistré depuis 2002 (début du calcul avec cette méthode). Le nombre de nouvelles rentes octroyées depuis 2010 s'est établi autour de 15 000.

La 4<sup>e</sup> révision de l'AI et la création des services médicaux régionaux ont permis de faire baisser régulièrement le taux de nouvelles rentes depuis 2004. La 5<sup>e</sup> révision a encore accentué ce recul. Du coup, le déficit annuel de l'assurance a pu être réduit, passant de 1,7 milliard de francs (record de 2005) à environ 1 milliard en 2010.

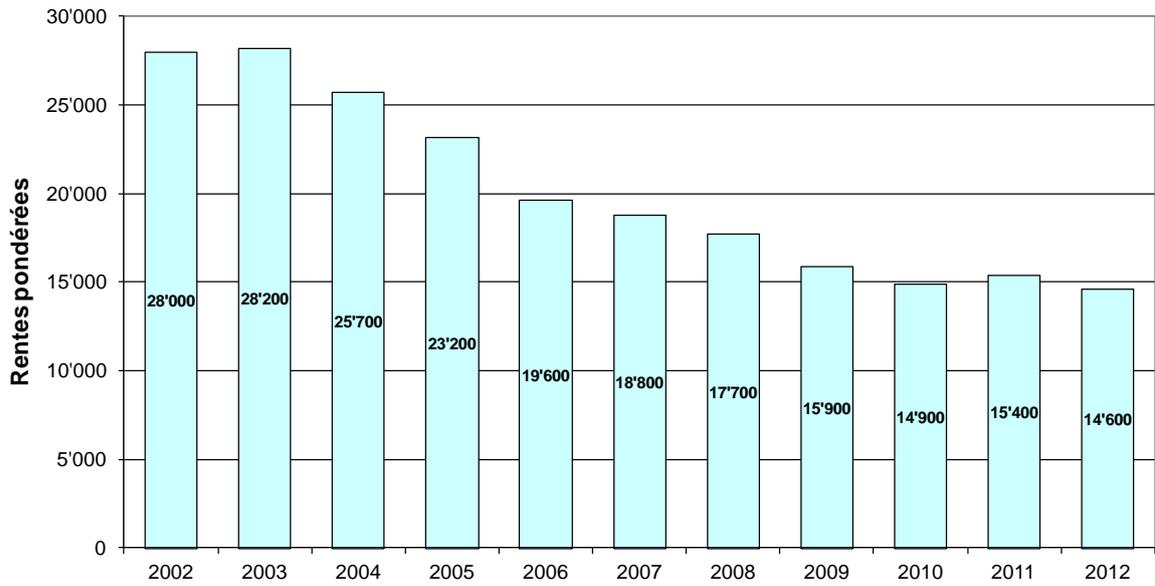
Le déficit sera compensé, de 2011 à 2017, par les recettes correspondant à l'augmentation temporaire de la TVA, qui se montent à environ 1 milliard de francs. Les révisions 6a (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012) et 6b (actuellement en délibération au Parlement) ont pour but d'équilibrer durablement les comptes de l'AI après la fin du financement additionnel, c'est-à-dire à partir de 2018, et de rembourser les dettes de cette assurance envers l'AVS à long terme.

Renseignements : Tél. 031 322 92 11

Harald Sohns, suppléant du service Communication  
[kommunikation@bsv.admin.ch](mailto:kommunikation@bsv.admin.ch)

Tél. 031 322 91 35  
Secteur Statistiques  
[sekretariat.MAS@bsv.admin.ch](mailto:sekretariat.MAS@bsv.admin.ch)

**Monitoring de l'AI: entrées  
en Suisse et à l'étranger**



**Monitoring de l'AI: effectifs  
en Suisse et à l'étranger**

